



MARDI LE 2 JUIN 2020

---

## RAPPORT

### Faits saillants de l'exercice financier 2019

En vertu de l'article n° 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 de la municipalité de Calixa-Lavallée.

La firme de comptables LBL Laplante Brodeur Lussier inc. a procédé à la vérification du rapport financier 2019.

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales (consolidé) montre des revenus de 957 330 \$. Le montant des dépenses quant à lui s'élève à 871 987\$, des acquisitions au montant de 206 411\$ à même le fonctionnement. Pour un surplus final de 246 476\$ composé de 179 536\$ en surplus non affecté du début de l'exercice et de 66 940 \$ en surplus non affecté à la fin de l'exercice 2019.

Cette année nous sommes fiers d'avoir réalisé la construction du Chalet des Loisirs et ce à même notre budget 2019.

De plus, de légers surplus ont été aussi enregistrés au niveau des taxes, des services rendus ainsi qu'au niveau des transferts, l'imposition des droits, amendes et pénalités et revenus de placements.

---

Daniel Plouffe, maire